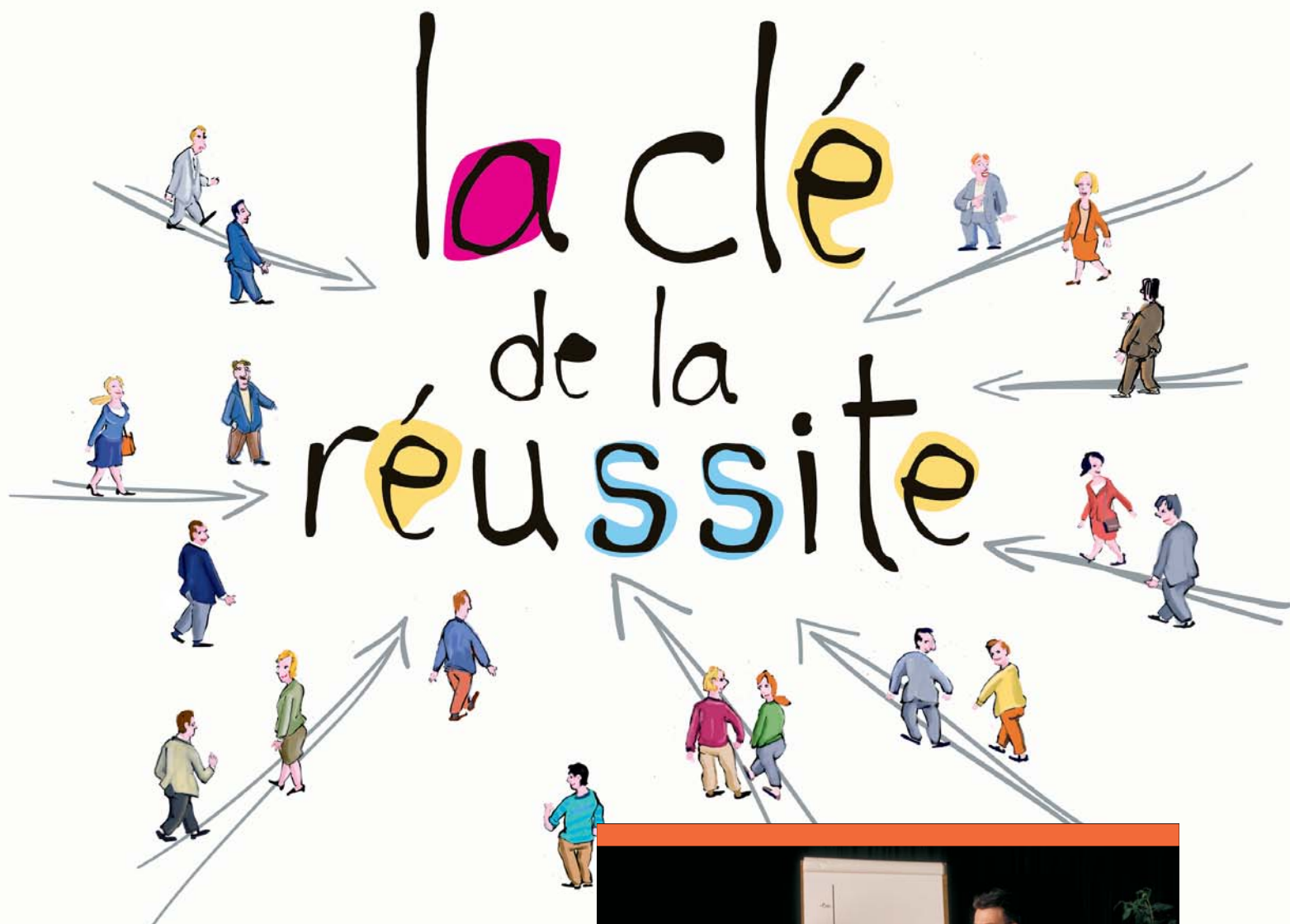


# ACTIONS COLLECTIVES



Accaparées par le quotidien, les PMI se concentrent sur leur activité, sans s'appuyer sur le tissu industriel proche où elles pourraient puiser des expériences, du savoir-faire, de l'entraide...

En favorisant le regroupement de PMI autour d'un projet fédérateur, les actions collectives ne visent qu'un objectif : accroître la compétitivité et donc créer ou sauvegarder de l'emploi. Ces actions soutenues par la DRIRE peuvent vous donner une avance stratégique. N'hésitez pas, contactez-nous pour en savoir plus !



## Un dispositif pour mieux armer les PMI

FACE À UNE CONCURRENCE DE PLUS EN PLUS VIVE ET À LA MONDIALISATION DES PRODUCTIONS ET DES ÉCHANGES, LES RÉSEAUX D'ENTREPRISES REPRÉSENTENT UNE RÉPONSE PERTINENTE.

DEPUIS PLUS DE VINGT ANS, LA DRIRE DU CENTRE APORTE SON EXPERTISE ET SES FINANCEMENTS AU MONTAGE DES ACTIONS COLLECTIVES. OPÉRATIONS IMPLIQUANT QUELQUES ENTREPRISES OU STRUCTURATION GLOBALE D'UNE FILIÈRE INDUSTRIELLE, CES ACTIONS COLLECTIVES DONNENT DES ATOUTS AUX PMI ENGAGÉES SUR LE « CHAMP DE BATAILLE » ÉCONOMIQUE.



### Mobiliser les entreprises

#### > Une ambition collective

L'action collective est un projet partenarial d'animation du tissu industriel entre plusieurs entreprises réunies autour d'un porteur de projet. Ces projets peuvent concerner des actions de sensibilisation, des programmes favorisant les synergies entre entreprises, des initiatives sectorielles de soutien à des filières, des diagnostics et des formations, des études...

#### > Pour renforcer le tissu régional des PMI

L'action collective doit aider les PMI à mieux répondre et/ou à anticiper leurs besoins potentiels. La conduite d'une action collective associe des opérateurs locaux qui s'engagent à conduire une action au bénéfice de plusieurs PMI du secteur industriel ou des services à l'industrie, en situation financière saine.

#### > Selon des critères précis

L'action collective est retenue après évaluation de son innovation, de la prise de risque, de la mutualisation des coûts... La sélection fait intervenir des critères quantitatifs de réussite et apprécie la qualité de l'évaluation prévue, la valorisation et la diffusion des résultats...

participation  
résultat  
compétitivité  
partage



évaluation appui  
stratégie animation  
conception



### > Un objectif : le développement des PMI

L'entreprise bénéficiaire est une PMI qui veut améliorer sa compétitivité et qui s'engage pour cela à mener une réflexion et un travail partenarial et continu avec d'autres entreprises.

#### ► Mise en grappe de PME du Cher et de l'Indre

GILLES BERTHELOT, président de Berthelot à Aubigny-sur-Nère (Cher 18) : « Cette action a débouché sur la création de l'association « Pôle industriel du cœur de France » qui permet de se connaître, de discuter de nos problèmes ou de réduire la facture de certaines opérations de promotion. Ensemble, on est plus forts ».

#### ► Symposium de développement durable, sensibilisation à la mise en place d'une stratégie commerciale

GUY AUBERT, président de EFJM à Saint-Lubin-des-Joncherets (Eure-et-Loir 28) :

« Ces actions collectives nous ont menés sur la bonne voie car elles nous ont permis d'aborder d'autres domaines d'excellence, d'explorer de nouveaux champs d'action, de mieux traiter certains points, de relever de nouveaux défis ».

#### ► Apimec : améliorer la performance industrielle

DOMINIQUE ETTTEL, directeur technique de Etttel à Mettray (Indre-et-Loire - 37) :

« L'action a permis d'engager une réflexion sur notre organisation, de restructurer et d'optimiser notre bureau d'études dont le fonctionnement n'était pas satisfaisant. Cette action nous a fait prendre conscience de nos problèmes ».

### > Porteur de projet : le pivot de l'action

Toute action collective repose sur une structure d'appui qui va assurer le montage et l'animation de l'initiative. Le porteur de projet peut être une chambre consulaire, une association, une entreprise, un établissement public, etc.

#### ► SD 21000 : accompagner des entreprises dans une démarche de développement durable

PASCAL JAY, délégué régional AFNOR : « Cette action expérimentale nationale déclinée en région Centre a très bien fonctionné puisque nous avons trop d'entreprises inscrites. Cette action se pérennise car des entreprises poursuivent les échanges, se contactent et veulent créer des clubs. C'est la preuve qu'elle répondait à une attente ».

#### ► Symposium de développement durable : informer et encourager les entreprises

THIERRY VANOOSTHUYSE, responsable qualité et développement durable chez Apia Group à Vierzon :

« Nous voulions faire partager notre conception du développement durable, échanger avec les entreprises, informer nos clients et partenaires. Le symposium n'était pas une fin mais un début : d'autres actions collectives vont suivre, des projets concrets, un site internet interentreprises. Cela en valait la peine ! ».

#### ► Soutien aux filières automobiles, « emballage conditionnement ».

PIERRE FERRAND, président de la CRCI-Centre : « Le maillage des entreprises en réseau constitue un des enjeux clefs du développement régional. Dans ce cadre, les CCI agissent en étroite collaboration avec la DRIRE du Centre pour la promotion d'actions collectives à valeur ajoutée et pour le renforcement des principaux pôles de compétences de notre région ».

## Une démarche partenariale

### > Des PMI motivées

Elles sont les bénéficiaires finales des actions collectives. Chaque entreprise apporte son expérience aux autres participants et s'engage dans la durée pour aller au bout de l'action et participer à l'évaluation de l'action et à son amélioration continue.

### > Un porteur responsable

La structure d'appui est chargée du montage et du suivi technique et financier de l'action. Elle est le pilier de l'action qu'elle doit définir, animer et éventuellement réorienter au cours de son avancement. La DRIRE apporte son soutien à la structure d'appui tout au long de l'opération.

### > Des financements publics

Les actions collectives peuvent bénéficier de financements publics pouvant atteindre 80 % du coût total dont 30 % à 50 % apportés par la Drire. La participation des PMI atteint au moins 20 % du budget global de l'action collective.



# LES ACTIONS COLLECTIVES

## Pour structurer les secteurs industriels

L'action collective est un moyen privilégié pour soutenir une filière industrielle existante ou en développement. Plusieurs filières régionales ont ainsi été identifiées et soutenues : cosmétiques, automobile, agencement de magasins, pharmacie... Ces actions permettent de repérer également des filières régionales en devenir comme l'imagerie médicale, les biocarburants afin de les conforter et de leur donner des avantages compétitifs. Ces actions collectives accompagnent aussi le développement des pôles de compétitivité labellisés dans la région : Cosmétique sciences de la beauté et du bien être, Sciences et systèmes de l'énergie électrique.

## Pour anticiper les mutations

Les mutations économiques ou technologiques peuvent avoir des répercussions importantes sur le tissu industriel régional. Dans certains cas, il est possible d'identifier et de soutenir des filières qui vont être confrontées à de telles difficultés. L'action collective peut alors être une réponse efficace en préparant les PMI à anticiper ces mutations et à s'adapter à un nouveau contexte. À Dreux, une action collective a notamment aidé des PMI sous-traitantes à diversifier leur portefeuille clients avant la crise de l'électronique grand public.

## Les missions de la DRIRE



La Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) est un service déconcentré du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

Les missions de la DRIRE relèvent également des ministères chargés de l'Ecologie et du développement durable, de la Recherche et des Transports. Elles ont pour finalité le développement économique durable, la prévention des risques, la sécurité des produits, la sûreté des installations et la réduction des pollutions et nuisances. Chaque secteur d'activité est pris en charge par une division fonctionnelle au sein de la direction régionale de la DRIRE du Centre : développement industriel et technologique, environnement industriel et sous-sol, techniques industrielles et énergie.

Placée sous l'autorité du Préfet de région et des préfets de département, la DRIRE a une compétence régionale et interdépartementale.



**DRIRE du Centre**

6, rue Charles-de-Coulomb  
45077 Orléans cedex 2

Téléphone : 02 38 41 76 00  
Télécopie : 02 38 56 43 31

